



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante et onzième session

Genève, 6-9 octobre 2015

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation bisannuelle

Programme de travail pour 2016-2017, projet de plan de travail pour 2016-2020 et évaluation bisannuelle pour 2016-2017

Note du secrétariat

1. Le WP.11 examine et approuve son projet de programme de travail tous les deux ans. Une fois adopté par le WP.11, le projet de programme de travail est transmis au Comité des transports intérieurs et, une fois adopté par le Comité, il devient partie intégrante du programme de travail de celui-ci. Le projet de programme de travail pour 2016-2017 figure à l'annexe I.
2. Le WP.11 sera également invité à examiner et adopter son projet de plan de travail pour 2016-2020, qui figure à l'annexe II.
3. Comme lors des exercices biennaux précédents, le WP.11 devrait également élaborer un projet de réalisations escomptées se rapportant à son domaine d'activité ainsi que des indicateurs de succès correspondants.
4. À sa soixante-neuvième session, en 2013, le Groupe de travail a adopté la proposition présentée ci-dessous, qui a ensuite été approuvée par le Comité des transports intérieurs (CTI).

<i>Groupe d'activité</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Transport de denrées périssables	Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international des denrées périssables	a) Pourcentage des propositions d'amendement autres que rédactionnelles par rapport au nombre total de propositions d'amendement adoptées par le WP.11



<i>Groupe d'activité</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		Mesures des résultats : Estimation 2012-2013 : 10 % Objectif 2014-2015 : 25 %
		b) Nombre total de Parties contractantes à l'ATP Mesures des résultats : Estimation 2013 : 48 Objectif 2014-2015 : 50
		c) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP Mesures des résultats : Estimation 2013 : 16 Objectif : 2014-2015 : 20

5. Le Groupe de travail est invité à évaluer les résultats de ses activités à l'aune des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis en 2013. À cette fin, il souhaitera peut-être examiner le projet de compte rendu d'exécution figurant ci-après, consistant en une évaluation des résultats obtenus en date de juillet 2015., examiner les enseignements qui en auront été dégagés et prendre des mesures programmatiques.

Projet de compte rendu d'exécution

a) Pourcentage des propositions d'amendement autres que rédactionnelles par rapport au nombre total de propositions d'amendement adoptées par le WP.11

6. À sa soixante-dixième session, en 2014, le WP.11 a adopté au total 24 propositions d'amendement à l'ATP, qui figurent aux annexes I et II du rapport de ladite session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.11/231. Peu d'entre elles peuvent être considérées comme rédactionnelles. Le nombre d'amendements non rédactionnels qui sera adopté à la soixante et onzième session du WP.11 en 2015 ne sera connu qu'après la session (6-9 octobre 2015), mais on peut déjà supposer que le pourcentage d'amendements non rédactionnels dépassera l'objectif de 25 % pour 2014-2015. Le WP.11 souhaitera peut-être choisir un nouvel indicateur de succès pour remplacer le « pourcentage des propositions d'amendement autres que rédactionnelles par rapport au nombre total de propositions d'amendement adoptées par le WP.11 ». Ce nouvel indicateur pourrait être le suivant : « Pourcentage du total des propositions d'amendement adoptées par le WP.11 ».

b) Nombre total de Parties contractantes à l'ATP

7. Lors de la rédaction du présent document, l'ATP comptait 49 Parties contractantes. L'objectif de deux nouvelles adhésions n'a donc pas été atteint au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Le dernier nouveau pays à avoir adhéré à l'Accord est l'Arabie saoudite en janvier 2015. Les possibilités d'enregistrer de nouvelles adhésions restent réelles. Parmi les 56 États membres de la Commission économique pour l'Europe, l'Arménie, le Canada, Chypre, l'Islande, Israël, le Liechtenstein, Malte, Saint-Marin, la Suisse et le Turkménistan ne sont pas encore Parties contractantes à l'ATP. Des efforts sont également entrepris pour attirer d'autres pays

du pourtour méditerranéen tels que l'Algérie, l'Égypte, Israël et la Jordanie. Ces pays sont déjà parties à d'autres instruments juridiques de la Commission économique pour l'Europe. Il est recommandé de conserver cet indicateur de succès pour la période 2016-2017.

c) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP

8. En 2014, 19 pays ont répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP. En 2015, 19 pays avaient déjà répondu au moment de la rédaction du présent document. L'objectif de 20 pays ayant répondu qui avait été fixé comme indicateur de succès n'a donc pas été atteint. Il est recommandé de conserver cet indicateur pour la période 2016-2017.

Proposition d'évaluation pour l'exercice biennal 2016-2017

9. Le WP.11 sera invité à examiner, modifier et adopter la proposition d'évaluation bisannuelle pour 2016-2017 qui figure ci-dessous et qui sera présentée à la soixante-dix-neuvième session du CTI en 2016.

<i>Groupe d'activité</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Transport de denrées périssables	Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international des denrées périssables	<p>a) Pourcentage des propositions d'amendement autres que réactionnelles adoptées par le WP.11 par rapport au nombre total de propositions d'amendement</p> <p>Mesures des résultats : Estimation 2014-2015 : 30 % Objectif 2016-2017 : 50 %</p> <p>b) Nombre total de Parties contractantes à l'ATP</p> <p>Mesures des résultats : Estimation : 2014-2015 : 49 Objectif : 2016-2017 : 51</p> <p>c) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP</p> <p>Mesures des résultats : Estimation : 2014-2015 : 19 Objectif : 2016-2017 : 22</p>

Annexe I

Produits/activités pour l'exercice biennal 2016-2017

Sous-programme 02 – Transport

Module 12

Transport des denrées périssables

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Les principaux objectifs de ce module sont les suivants :

- Prendre et mettre en œuvre des mesures visant à accroître la préservation de la qualité des denrées périssables lors de leur transport, en particulier au cours des transports internationaux;
- Promouvoir la facilitation du transport international des denrées périssables par une harmonisation des prescriptions et règles y relatives ainsi que des procédures administratives et de la documentation auxquelles ce transport est soumis;
- Développer et mettre à jour l'Accord européen relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), conclu à Genève en 1970;
- Assurer l'harmonisation de l'ATP avec d'autres instruments juridiques pertinents régissant le transport des denrées périssables élaborés dans le cadre d'autres instances.

Renforcement et mise à jour des prescriptions internationales régissant le transport des denrées périssables

Principales tâches de la Division des transports durables :

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11);
- Publier des versions mises à jour de l'ATP (éditions papier et électronique) et du Manuel ATP (édition électronique seulement);
- Organiser des activités, notamment des ateliers, visant à renforcer la mise en œuvre de l'ATP et à promouvoir l'adhésion d'autres États;
- Coopérer avec les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales) dans le domaine du transport réfrigéré.

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants*

12.1 Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) : soixante-douzième session (4-7 octobre 2016), soixante-treizième session (dates à fixer en 2017) (16 séances).

Rapports des sessions annuelles du WP.11 (2); séries de documents concernant notamment les sujets suivants : échange d'informations relatives à l'application de l'ATP; propositions d'amendements à l'ATP et à ses annexes; propositions d'ajouts au Manuel ATP; propositions relatives à une éventuelle extension du champ d'application de l'ATP; programme de travail, évaluation bisannuelle et plan de travail (2).

b) Publications et autres supports d'information

12.2 Publication de l'ATP de 2016-2017 (1);

12.3 Mises à jour du Manuel ATP sur le site Web de la Division des transports durables.

c) Coopération technique

12.4 Activités, notamment d'éventuels ateliers, visant à renforcer l'application de l'ATP, à promouvoir l'adhésion de pays appartenant ou non à la région de la CEE, et à réduire les effets sur l'environnement du transport réfrigéré;

12.5 Coopération avec d'autres entités actives dans le domaine du transport réfrigéré, notamment l'Association internationale de la construction de carrosseries et de remorques, l'Institut international du froid et Transfrigoroute International.

Annexe II

Projet de plan de travail pour 2016-2020

Activité 02.11 : TRANSPORT DES DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité : 2

Exposé succinct : Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international des denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre les évolutions techniques et écologiques en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire :

Activités permanentes

a) Examen des propositions d'amendement à l'ATP de manière à assurer sa mise à jour en adéquation avec le progrès technique

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2017 : Entrée en vigueur des amendements apportés aux annexes de l'ATP et parution du texte de synthèse de l'ATP en tant que publication des Nations Unies destinée à la vente.

b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP, en vertu de l'article 6

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Augmentation du nombre de réponses aux questionnaires sur l'application de l'ATP.

c) Suivi de l'avancée de l'élaboration de normes par le Comité européen de normalisation (CEN) en ce qui concerne les questions relevant de l'ATP

Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Compréhension de l'incidence des nouvelles normes CEN sur l'ATP et des avantages qu'elles pourraient présenter pour celui-ci.

d) Examen des faits nouveaux concernant les nouveaux systèmes réfrigérants et matériaux isolants utilisés pour le transport de denrées périssables

Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2018 : Contribution à l'échange de renseignements sur les moyens de réduire les incidences des engins ATP sur l'environnement.

e) Examen des travaux de la Sous-Commission du transport réfrigéré de l'IIF

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Apporter un appui au travail fait par la Sous-Commission et tirer parti de l'examen préalable par celle-ci des propositions techniques soumises au WP.11.

- f) Mise à jour du Manuel ATP Priorité : 1
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Mise à jour régulière du Manuel en vue de faciliter l'interprétation, l'harmonisation et l'application de l'ATP.
- g) Coopération avec l'Union européenne sur les questions relatives à l'ATP Priorité : 2
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2017 : Établissement de contacts avec la Commission européenne dans les domaines ayant trait à l'ATP.
- h) Examen des activités relatives au transport des denrées périssables Priorité : 2
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Utilisation de l'évaluation bisannuelle pour déterminer les domaines où il est nécessaire d'apporter des améliorations dans les travaux du WP.11.
- i) Promotion de l'ATP dans les pays qui ne sont pas encore Parties contractantes dans la région de la CEE et en dehors de celle-ci en vue de promouvoir la sécurité du commerce international des denrées périssables et de réduire les pertes de produits alimentaires dans les pays en développement dues à des conditions de transport inappropriées Priorité : 2
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Faire mieux connaître les avantages de l'ATP et attirer de nouvelles Parties contractantes.

Activités de durée limitée

- j) Examen de l'éventuelle introduction d'une définition des denrées périssables dans l'ATP Priorité : 1
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Consensus sur la nécessité ou non d'une telle définition.
- k) Examen de propositions d'amendement concernant les engins à compartiments et températures multiples Priorité : 1
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Entrée en vigueur d'une procédure d'essai et de marques d'identification pour les engins à compartiments et températures multiples en service.
- l) Révision de l'appendice 1 de l'annexe 1 de l'ATP en vue de la rendre plus logique et plus claire Priorité : 1
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2018. Accord sur la révision de l'appendice 1 de l'annexe 1.
- m) Exclusion des caisses à rideaux latéraux de l'ATP Priorité : 1
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Entrée en vigueur de dispositions interdisant de tels engins et de mesures transitoires en vue de leur élimination progressive.

n) Débat concernant les coefficients K indiqués dans l'ATP pour les engins en service et l'influence du vieillissement sur ces coefficients Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2018 : Consensus sur la possibilité d'un compromis entre les différents points de vue sur le sujet.

o) Examen de la possibilité de fusionner les annexes 2 et 3 de l'ATP et d'étendre la surveillance de la température de l'air au transport des denrées réfrigérées Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Consensus éventuel sur la proposition.

p) Examen de propositions relatives aux essais des engins et dispositifs, y compris les engins non autonomes en service, les engins utilisés à la fois pour la réfrigération et le chauffage et les dispositifs thermiques à gaz liquéfié Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Entrée en vigueur d'amendements à l'ATP.

q) Examen de la révision des températures des classes pour les engins ATP en tenant compte d'autres normes et règlements relatifs aux denrées alimentaires Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Adoption éventuelle de nouvelles températures.

r) Étude des moyens de mesurer la surface extérieure des fourgons dans le but de normaliser la mesure de leur coefficient K Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2016 : Entrée en vigueur d'un amendement à l'ATP.

s) Élaboration d'un ATP restructuré et mieux organisé qui soit plus clair pour tous les utilisateurs Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2018 : Adoption d'un projet final d'ATP restructuré.
